



*La station de sports d'hiver est un lieu préservé à bien des égards. La richesse de son patrimoine l'atteste, la proximité avec la nature l'incarne. Pour beaucoup, les vacances aux sports d'hiver sont signes de plaisir, amusement, détente, une parenthèse propice au bien-être et à l'air pur des montagnes. Dans le contexte de la crise sanitaire, elle est l'alliée de l'apaisement intérieur, d'une stimulation physique et de la déconnexion. Mais la station est aussi un lieu de socialisation où les échanges et les contacts sont nombreux. La vie d'un vacancier se déroule davantage à l'extérieur qu'à l'intérieur.*

*C'est pourquoi la sécurité sanitaire est l'affaire de toutes et tous. La préservation de l'écosystème sanitaire de la station implique la responsabilisation de tous ses hôtes, dont vous-même, de tous ses acteurs économiques et partenaires. Ensemble, nous avons conçu cette Charte sanitaire, exigeante car responsable. Parce que la vocation d'une station est de prendre soin de vous, chacun s'engage selon les spécificités de son établissement, à vous garantir une continuité de la sécurité sanitaire dans le village de Brides-les-Bains.*

*Cette Charte est susceptible d'évoluer en fonction des préconisations et obligations légales imposées par les pouvoirs publics.*



## LA STATION DE BRIDES-LES-BAINS S'ENGAGE POUR VOUS !

Brides-les-Bains est un village qui vit toute l'année. L'hiver, c'est au rythme de la neige, des activités extérieures, des 3 Vallées et de son Grand Spa Thermal que son cœur s'anime. L'été se côtoient curistes, randonneurs et sportifs dans les rues de la station thermale.

Au cours de la saison estivale dernière, le village a accueilli curistes et vacanciers durant 5 mois. Dans un contexte sanitaire délicat, il était important d'offrir un lieu sain et préservé à l'ensemble des personnes séjournant dans le village. Conscient de la nécessité d'assurer la sécurité sanitaire de ses vacanciers, Brides-les-Bains a en ce sens mis toute sa connaissance et son savoir-faire thermal à leur service. L'ADN thermal du village et ses années d'expériences dans la santé ont donné lieu à la création d'une charte sanitaire. Adoptée en complément des protocoles sanitaires gouvernementaux, cette charte faisant état d'un référentiel sanitaire, a été validée par la Direction Générale de la Santé, rattachée au Ministère des Solidarités et de la Santé, puis appliquée et éprouvée durant toute la saison estivale.

*Assurer la sécurité sanitaire de ses vacanciers, participer à la prévention et à la prophylaxie, sont autant de responsabilités que nous prenons en compte. Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions sanitaires durant cet hiver 2020-2021, Brides-les-Bains prolonge l'application de cette charte sanitaire au sein de l'ensemble du village.*



## **NOS PARTENAIRES S'ENGAGENT AVEC NOUS, POUR VOUS !**

Les stations thermales et de sports d'hiver ont obtenu le classement en "station classée de tourisme". Il s'agit d'un classement d'excellence, apportant sécurité et garantie aux curistes et clients, sous le contrôle de l'Etat et d'organismes accrédités. Plus encore dans le contexte de la crise sanitaire, tous les acteurs économiques et sanitaires de la station (médecins et autres professionnels de santé, hébergeurs, restaurateurs, commerces, prestataires de loisirs, transporteurs...) apportent leur concours à votre sécurité durant votre séjour, dès votre arrivée et jusqu'à votre départ. Chaque partenaire a la responsabilité de prolonger votre sécurité sanitaire au sein de son établissement.

***Dans le cadre de la Charte sanitaire, chaque prestataire s'engage à :***

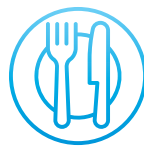


Assurer l'application des directives et des recommandations des pouvoirs publics en matière de lutte contre la Covid-19



## Appliquer et respecter le protocole et référentiel métier de sa filière

**HOTELS, CAFÉS  
& RESTAURANTS**



<https://umih.fr/export/sites/default/.content/media/pdf/2020/Fiches-sanitaires/29052020/GUIDE-SANITAIRE-UMIH-Ok.pdf>

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-deconfinement-covid-19-hcr.pdf>

**CHAMBRES D'HÔTES &  
LOCATIONS SAISONNIÈRES  
( GÎTES ET MEUBLÉS DE TOURISME )**



<http://pro.auvergnerhonealpes-tourisme.com/res/222c308e670ec3e3aa7b642fb2f3533ace77a3bc.pdf>

**UNION NATIONALE  
POUR LA PROMOTION DE LA  
LOCATION DE VACANCES ( UNPLV )**



<http://www.unplv.fr/app/download/35489225/Protocole+sanitaire+UNPLV-O%C2%B2+Care+Services.pdf>

**RÉSIDENCES DE TOURISME,  
CLUBS & VILLAGES VACANCES**



[https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_de\\_bonnes\\_pratiques\\_residences\\_de\\_tourisme\\_clubs\\_et\\_villages\\_vacances.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide_de_bonnes_pratiques_residences_de_tourisme_clubs_et_villages_vacances.pdf)

**COMMERCES**



<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/proteger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-competences/proteger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs#commerce>



Respecter au quotidien les gestes barrières nécessaires à votre sécurité



Veiller au respect de ces mêmes gestes barrières par sa clientèle



Maintenir une relation toujours bienveillante et attentionnée vis-à-vis de sa clientèle

***Une responsabilité qui se traduit par 4 engagements forts...***



### **Engagement 1**

## **Renforcer l'hygiène**



Renforcer le nettoyage et la désinfection et les adapter aux exigences et recommandations des autorités sanitaires

- ✓ Augmenter la fréquence et parfaire les opérations de nettoyage des surfaces, mobiliers, équipements et objets divers touchés par les mains (machines, matériels d'encaissement, poignées de porte, interrupteurs...)
- ✓ Renforcer la ventilation des espaces



### **Engagement 2**

## *Vous protéger pendant votre séjour*

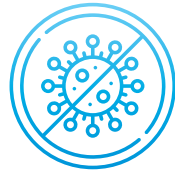
- ✓ Mettre à disposition du public des produits désinfectants en divers lieux
- ✓ Mettre en place des marquages au sol et une signalisation pour le maintien des distances de sécurité entre les clients dans les zones d'attente
- ✓ Favoriser le paiement par carte bancaire si possible sans contact. Désinfecter systématiquement les terminaux de paiement
- ✓ Imposer le respect des gestes barrières à ses employés, prestataires et clients



### **Engagement 3**

## *Protéger les employés de la station*

- ✓ Mettre à disposition des employés des équipements de protection individuelle et des produits de nettoyage spécifiquement adaptés pour la désinfection de la Covid-19
- ✓ Former les employés à l'utilisation des produits, aux mesures de prévention contre la Covid-19 et aux procédures d'hygiène renforcées



#### **Engagement 4**

### *Limiter la propagation de la Covid-19*

- ✓ Respecter les gestes barrière et les imposer aux vacanciers, aux employés et aux prestataires
- ✓ Assurer une communication claire sur l'ensemble des mesures de prévention contre la Covid-19 mises en place dans son établissement
- ✓ Appliquer les recommandations en vigueur en cas de suspicion de contagion à la Covid-19
- ✓ Mettre en isolement tout employé avec fièvre et/ou autres symptômes de la Covid-19
- ✓ Nommer un référent *sécurité sanitaire* au sein de son établissement



## **ENGAGEZ-VOUS AVEC NOUS, POUR TOUS !**

Le combat contre la propagation de la Covid-19 est une responsabilité de chacun.

Nous mettons tout en œuvre pour vous protéger; avec cette Charte nous invitons chaque hôte et résident de la station à contenir l'agression virale en s'en préservant lui-même et en protégeant les autres. Ne nuisons pas à autrui par négligence et permettons à la station de rester ce qu'elle doit être : un lieu pour préserver votre santé.

***Dans le cadre de la charte sanitaire, chaque hôte s'engage à :***



#### **Engagement 1**

### *Renforcer l'hygiène*

- ✓ Respecter très strictement les mesures d'hygiène et mesures barrières présentées par la station et l'établissement thermal (lavage des mains et port des équipements de protection nécessaires)
- ✓ Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique
- ✓ Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche
- ✓ Respecter les règles d'hygiène respiratoire : se couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude ou avec un mouchoir en cas de toux ou d'éternuement - jeter le mouchoir immédiatement après dans une poubelle fermée et se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique



### **Engagement 2**

## *Se protéger pendant le séjour*

- ✓ Respecter strictement les consignes qui auront été indiquées au préalable par l'établissement
- ✓ Respecter très strictement les mesures de distanciation sociale
- ✓ Favoriser le paiement par carte bancaire si possible sans contact
- ✓ Respecter scrupuleusement le parcours indiqué pour circuler dans les établissements



### **Engagement 3**

## *Limiter la propagation de la Covid-19*

- ✓ Réduire à leur maximum les interactions sociales rapprochées
- ✓ En cas de symptômes légers (toux ou fièvre), s'isoler et contacter un médecin
- ✓ Informer, à tout moment (avant, pendant et après le séjour) et par tout moyen l'établissement de la moindre apparition de symptômes évocateurs de la Covid-19

- ✓ Télécharger et activer l'application StopCovid qui permet à la fois de se signaler comme cas positif et d'être alerté en cas de contact avec une personne contaminée



*Visiteurs, résidents et professionnels,  
**préservons la santé de tous***



Version actualisée le 3 novembre 2020

